

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DREZERY

Séance du 27 mars 2025

Membres du Conseil Municipal : 23
Présents : 18
Votants : 22
Absents : 5
Procurations : 4

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Maire de Saint-Drézéry.

Présents :

Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, M. LE BLEVEC, M. DACHEUX Jean-Philippe, Mme HOUVENAGHEL-DEFOORT Géraldine, M. LAVIE Richard, Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion, M. DEBARGE Francis, M. SALVADOR Daniel, M. MERCIER Philippe, Mme REYREAU Peggy, Mme TROCELLIER-BERGER Agnès, M. DI NATALE Paolo, M ARNAUD Hervé, Mme FERRERES France, M. CAPELLI Fabrice, Mme LEOTARD Hélène, M. BELLOC Didier, Mme BAECKEROOT Marie-Hélène

Procurations :

Mme SIRVEN Françoise donne procuration à M. Loïc LE BLEVEC
Mme JACQUEMIN Monique donne procuration à M. Fabrice CAPELLI
M. FOURNEAU Julien donne procuration à M. Jean-Philippe DACHEUX
M. JULIEN Eric donne procuration à Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion

Absent : Mme Sandrine ARNAUD

Objet : FINANCES – Demande de subvention DETR 2025 – Projet de jardins partagés

Madame la Maire rappelle en début de séance la décision prise pour solliciter une aide de l'Etat au titre de la DETR 2025.

Il s'avère qu'une délibération du Conseil municipal est nécessaire approuvant les travaux et le plan de financement prévisionnel.

Face aux enjeux actuels de transition écologique et de renforcement des liens sociaux, la commune de Saint-Drézéry souhaite proposer la création de jardins partagés. Ce projet vise à transformer un espace inutilisé en un lieu d'échange, d'apprentissage, de sensibilisation à l'alimentation et de coopération au service des habitants.

Les jardins partagés ne sont pas de simples espaces de culture : ils deviennent des lieux de vie où les citoyens peuvent se retrouver, échanger des savoirs, et s'impliquer activement dans une démarche écoresponsable. Ce projet répond à une double ambition : améliorer le cadre de vie en introduisant une offre de jardins pour ceux qui ne peuvent en avoir, tout en offrant une solution concrète pour renforcer la cohésion sociale et l'engagement citoyen.

En impliquant les habitants dès les premières étapes, nous aspirons à développer un modèle collaboratif où chacun peut contribuer à la préservation de l'environnement, à la valorisation des espaces publics, et au partage des récoltes et des savoirs.
Ces travaux sont évalués à 100 000,00 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses en euros HT	Recettes
- Etudes conception et chantier : 1 500 € - Travaux : 98 500 €	- DETR 2025 15 000 € - Conseil régional Occitanie 20 000 € - Conseil Départemental Hérault 25 000 € - Montpellier Métropole 20 000 € - Commune 20 000 €
TOTAL : 100 000 €	TOTAL : 100 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de création de jardins partagés d'un montant de 100 000 € HT
- AUTORISE Mme la Maire à solliciter une aide financière auprès de l'Etat au titre de la DETR 2025 – dossier n°2, pour le projet de créations de jardins partagés
- DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025
- DONNE POUVOIR à Mme la Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

Pour copie conforme



La Maire,
Jackie GALABRUN-BOULBES

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de l'Hérault

le

Et publication ou notification le